



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), que lors d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Marieville qui se tiendra le 23 avril 2013, à 19 h 30, il sera procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012.

Donné à Marieville, le seize avril deux mille treize (16 avril 2013).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, notaire

Avis public 13-09